

Droit passerelle de crise en 2021

Contenu

- Aperçu des piliers du droit passerelle de crise (DP) en 2021
 1. Fermeture obligatoire ou dépendance d'un secteur en fermeture obligatoire
 2. Baisse considérable du chiffre d'affaires
 3. Quarantaine & garde d'un enfant
- Schéma
- Nouvelles règles de cumul
- Demande
- Report de paiement et demande de dispense corona

Aperçu des piliers



liantis

Droit passerelle de crise en 2021 – 3 piliers

1. DP de crise pour les indépendants visés par une mesure de fermeture / les indépendants dont les activités dépendent d'un secteur visé par une mesure de fermeture

2. DP de crise pour baisse considérable du chiffre d'affaires

3. DP de crise pour quarantaine / la garde d'un enfant

Quels indépendants entrent en considération ?

	Prestation complète	Demi-prestation
• Affilié à titre principal	✓	
• Conjoint aidant (maxi)	✓	
Si la cotisation provisoire légale	s'élève au moins à 748,11 euros par trimestre	est calculée sur un revenu de 7 021,29 euros à 14 042,57 euros
• Affilié à titre complémentaire	✓	✓ (min. 374,05 euros par trimestre)
• Art. 37	✓	✓ (min. 374,05 euros par trimestre)
• 65+ sans pension	✓	✓ (min. 374,05 euros par trimestre)
• Etudiant-indépendant	✓	✓ (min. 1 euros par trimestre)
• Pensionné		✓ (min. 268,22 euro par trimestre)

Quels indépendants entrent en considération ?

Depuis janvier 2021 identique pour les 3 piliers



Egalement une demi-prestation en cas de
DP de crise pour

- baisse considérable du chiffre d'affaires
- quarantaine / s'occuper d'un enfant



1

**Fermeture obligatoire ou dépendance
d'un secteur en fermeture obligatoire**

Double droit passerelle prolongé

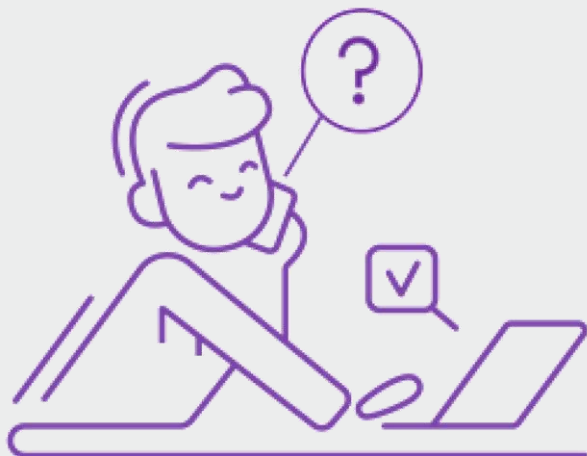


- **Janvier, février, et peut-être même mars 2021**
- En cas de fermeture obligatoire ou 'dépendance'
- Combinaison avec activité en tant que salarié possible

Nouveau ! Pas droit au double DP de crise, si :

- En fermeture obligatoire et exercice d'autres activités que du take-away, click & collect et nightshop ;
- 'Dépendance' et poursuite d'une activité indépendante.

➔ **Possibilité : DP de crise pour baisse considérable du chiffre d'affaires**



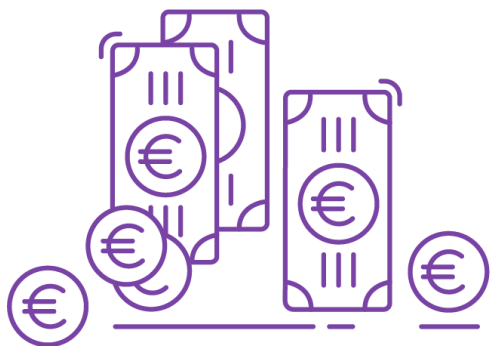
- **Pas de fermeture obligatoire durant un mois complet ?**

Votre client peut **reprendre son activité indépendante** dans le courant du mois de février/mars.

Peut-il encore bénéficier du double droit passerelle pour le mois en question ?

➔ Oui, si fermeture obligatoire au moins 1 jour dans le mois en question.

Montants



Prestation complète

Demi-prestation

Avec charge de famille

Sans charge de famille

3 228,20 euros

2 583,38 euros

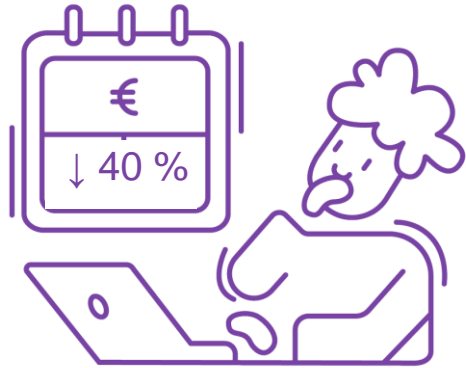
1 614,10 euros

1 291,69 euros



2. Baisse considérable du chiffre d'affaires

Baisse considérable du chiffre d'affaires



- Janvier, février et mars 2021
- Baisse du chiffre d'affaires de 40 %
- Conditions de cotisations



Nouvelle approche



Alternative au DP de relance



Plus large

Baisse du chiffre d'affaires de 40 %

- Sur une base mensuelle
- Le mois qui précède le mois demandé
↔ le même mois en **2019**

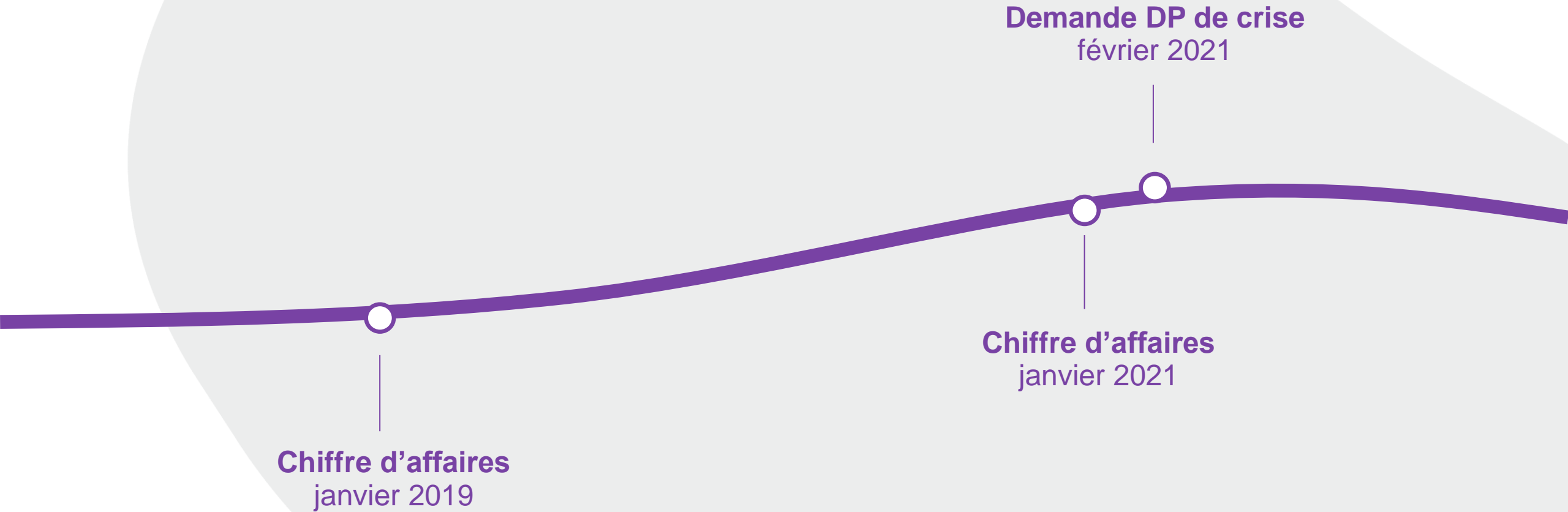
Demande DP de crise
janvier 2021



Chiffre d'affaires
décembre 2020

Chiffre d'affaires
décembre 2019

Exemple



Baisse du chiffre d'affaires de 40 %

- **Malade ou pas encore démarré ?**

Mois de référence est le prochain mois complet

Exemple

DP de crise mars 2021

> affilié depuis le 15 mai 2019

chiffre d'affaires février 2021 > juin 2019

- **Plusieurs activités** : additionner les chiffres d'affaires

Baisse du chiffre d'affaires de 40 % Comment démontrer ?

- Communiquer les chiffres lors de la demande + pièce justificative
- Motiver le lien avec la crise du coronavirus
- Contrôle à posteriori sur base des données officielles de TVA



Conditions de cotisations

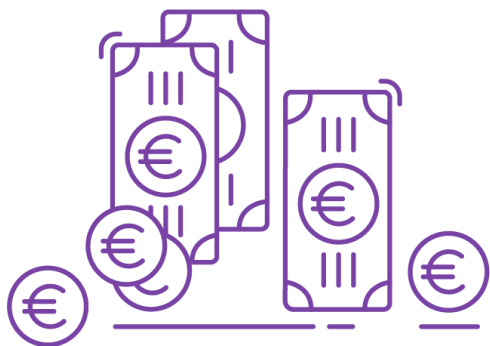
- **Avoir payé au moins 4 trimestres dans la période 2^e trim. 2017- 1^e trim. 2021**
 - Cotisation provisoire légale ou réduite
 - Indépendamment de la catégorie d'affiliation
 - Impact dispense ou report de paiement en 2020 ?
- **Starters** (= démarré après le 4^e trim. 2017) : **avoir payé 2 trimestres**
 - Démarrage le 5/10/2020 : avoir payé le 4^e trim. de 2020 et le 1^e trim. de 2021

Solution pour beaucoup d'indépendants ?

- Pour tous les secteurs :
professions libérales et médicales, consultants, ...
- Pas de lien avec une mesure de fermeture dans le passé
- Interruption des activités : pas nécessaire



Montants



Pas de double prestation

Avec charge de famille

Sans charge de famille

Prestation complète

1 614,10 euros

1 291,69 euros

Demi-prestation

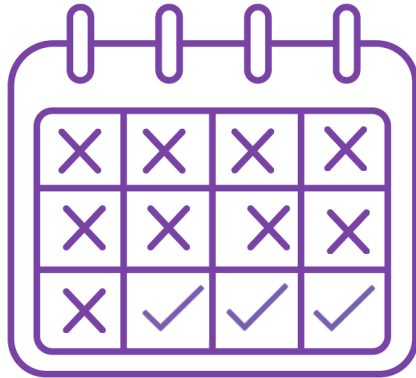
807,05 euros

645,85 euros



3. **quarantaine ou garde d'un enfant**

Quarantaine ou garde d'un enfant



Janvier, février et mars 2021

Au moins **7 jours d'interruption complète** de l'activité indépendante pour cause de :

- **quarantaine**

OU

- **garde d'un enfant**

(moins de 18 ans – si enfant handicapé, pas de condition d'âge)

Points d'attention

- **Quarantaine** : au moins **7 jours calendrier consécutifs** (peuvent chevaucher 2 mois)
 - **Preuve** : certificat de quarantaine
- **Garde d'un enfant** : au moins **7 jours calendrier dans le même mois** (ne doivent pas être consécutifs)
 - **Preuve** : attestation de la crèche, de l'école ou du centre d'accueil pour personnes handicapées

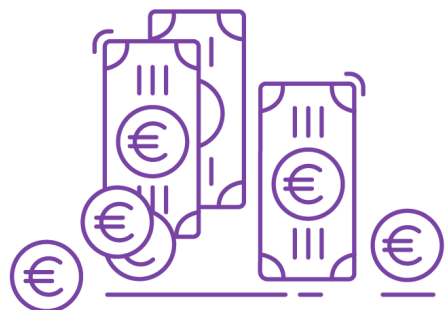


Pas droit au DP de crise si :

- L'indépendant a déjà interrompu son activité pour une autre raison ;
 - L'activité indépendante peut être organisée à partir du domicile ;
 - Mise en quarantaine à la suite d'un voyage dans un pays ou une région se trouvant dans une zone rouge au moment du départ.
- **Egalement pour les starters !**



Montants



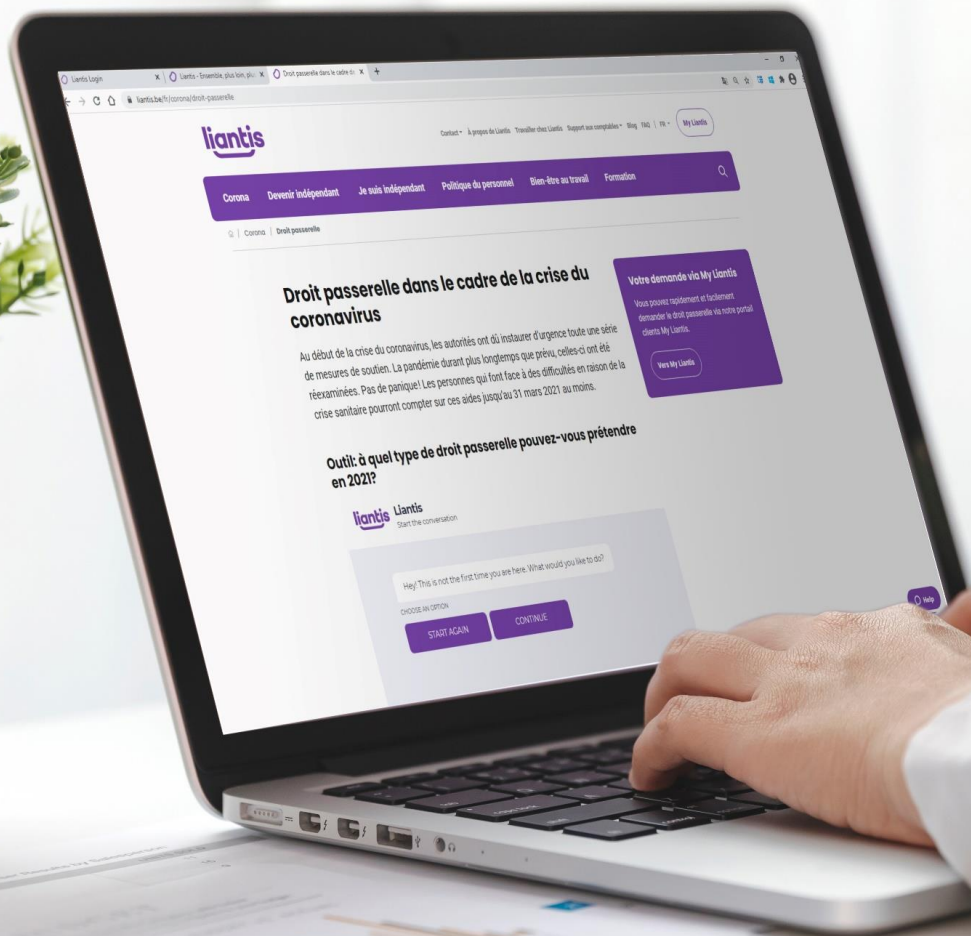
Prestation complète

Durée interruption	Avec charge de famille	Sans charge de famille
28 jours ou plus	1 614,10 euros	1 291,69 euros
21-27 jours	1 210,58 euros	968,77 euros
14-20 jours	807,05 euros	645,85 euros
7-13 jours	403,53 euros	322,92 euros
moins de 7 jours	0 euro	0 euro

Demi-prestation

28 jours ou plus	807,05 euros	645,85 euros
21-27 jours	605,29 euros	484,39 euros
14-20 jours	403,53 euros	322,92 euros
7-13 jours	201,77 euros	161,46 euros
moins de 7 jours	0 euro	0 euro

Schéma



Quel droit passerelle de crise pour janvier et février 2021 ?

Au moins un jour sous fermeture obligatoire ce mois-ci ?



Exercice d'autres activités indépendantes en dehors de click & collect, take-away ou nightshop ?



Examen DP pour baisse considérable du chiffre d'affaires



Double DP

Dépendance d'un secteur soumis à une fermeture obligatoire ?



Exercice d'autres activités indépendantes ?



Examen DP pour baisse considérable du chiffre d'affaires



Double DP

DP pour baisse considérable du chiffre d'affaires : conditions remplies ?

Au moins 7 jours consécutifs en quarantaine ?

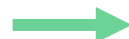


Travail depuis le domicile possible ou voyage vers une zone qui était rouge au moment du départ ?



DP de crise pour quarantaine

Interruption de l'activité pour s'occuper d'un enfant au moins 7 jours au courant du même mois ?



DP de crise pour s'occuper d'un enfant

Nouvelles règles de cumul

liantis



Cumul DP de crise avec une autre prestation sociale

- A partir de janvier : nouveau plafond de cumul pour tout les indépendants

→ montant de droit passerelle de crise auquel l'indépendant à droit



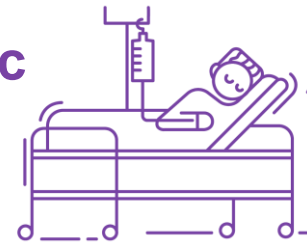
Pour le DP de crise pour fermeture obligatoire / 'dépendance' cela s'applique qu'à partir du mois de février !

- A partir de février : cumul DP de crise possible avec

- ✓ **Indemnités de maladie**

- Exemple

- cumul DP de crise avec indemnités de maladie et activité autorisée par la mutuelle



- ✓ **Allocations de maternité /paternité**

DP pour fermeture obligatoire en janvier 2021 ?

Règles de cumul **identiques à celles de 2020**

- Droit à une **prestation complète**
→ pas de plafond de cumul
- Droit à une **demi-prestation**
→ cumul du DP de crise avec revenu de remplacement plafonné à 1 614,10 euros par mois

EXEMPLES

Fermeture obligatoire

- Indépendant à titre principal
- Personne à charge
- 1 200 euros **d'indemnités de maladie** et exercice d'une activité indépendante autorisée

Droit à une **prestation de DP de crise** ?

Janvier

- pas de cumul possible
- pas de DP de crise

Février

- cumul possible
- plafond de cumul : **3 228,20 euros**
- prestation DP de crise octroyée :

3 228,20 euros (plafond)
- 1 200 euros (indemnités de maladie)
= 2 028,20 euros DP de crise

Fermeture obligatoire

- Indépendant à titre complémentaire
- Cotisation légale redevable : 800 euros / trimestre
- Pas de personne à charge
- 300 euros /mois **d'allocations de chômage temporaire**

Droit à une **prestation de DP de crise** ?

Janvier

- pas de plafond de cumul
- droit à la prestation complète de DP de crise : **2 583,38 euros**

Février

- cumul possible
- plafond de cumul : **2 583,38 euros**
- prestation DP de crise octroyée :

2 583,38 euros (plafond)
- 300 euros (allocations de chômage)
= 2 283,38 euros DP de crise

Baisse considérable du chiffre d'affaires 2021

- Indépendant à titre principal (activité autorisée par la mutuelle)
- Charge de famille
- 1 200 euros **d'indemnités de maladie**
- DP de crise pour baisse du chiffre d'affaires de 40% **pour février**

1 614,10 euros max.

- 1 200,00 euros

= **414,10 euros**
DP de crise

Quarantaine 2021

- Indépendant pensionné
- Cotisation provisoire 300 euros/trimestre
- Sans charge de famille
- **Pension** de 1 100 euros
- DP de crise pour **quarantaine de 7 jours**

161,46 euros max.

- 1 100,00 euros

= **0 euros**
DP de crise

Cumul avec d'autres activités professionnelles

- En tant que **salarié**
 - pas de problème, sauf si changement de catégorie
- En tant qu'**indépendant**
 - selon le type de DP de crise :
 - Fermeture obligatoire : uniquement take-away, click & collect ou nightshop autorisés
 - 'Dépendance': pas de poursuite de l'activité indépendante ou autre activité
 - Baisse du chiffre d'affaires de 40 % : toutes les activités sont autorisées
 - ➔ solution pour l'indépendant avec plusieurs activités indépendantes



Demande

liantis

DP de crise janvier et février

Comment et quand introduire la demande ?



Conseil

Introduisez votre demande facilement et rapidement via notre portail clients **My Liantis**

	Demande	Premiers paiements
Fermeture obligatoire / dépendance	depuis le 1 ^{er} février	12 février
Baisse considérable du chiffre d'affaires	depuis le 10 février	2 ^{ème} quinzaine de février
Quarantaine / garde d'un enfant	à partir du 1 ^{er} mars	à partir du 12 mars



Délai de demande : au plus tard le 30 septembre 2021

Report de paiement et dispense corona

liantis



Mesure prolongée : report de paiement

Comment et quand introduire la demande ?



Conseil

Introduisez votre demande facilement et rapidement via notre portail clients **My Liantis**

	Date de demande ultime	Nouvelle date de paiement
1^{er} trimestre 2021 à payer pour le 31 mars 2021	14 mars 2021	31 mars 2022
2^{ème} trimestre 2021 à payer pour le 30 juin 2021	14 juin 2021	30 juin 2022
Regularisation 2019 à payer pour le 31 mars 2021	14 mars 2021	31 mars 2022
Regularisation 2019 à payer pour le 30 juin 2021	14 juin 2021	30 juin 2022

Mesure prolongée : dispense corona

- **Cotisations sociales provisoires 1^e et 2^e trimestres de 2021**
- **Cotisation de regularisation de 2019** redevable pour le 31 mars 2021 ou le 30 juin 2021

- Pas de demande de dispense pour trimestres à venir → pour le 2^e trimestre de 2021
demande possible à partir du 1^{er} avril 2021

NOUVEL OUTIL droit passerelle de crise 2021

Démarrer 03:04

Je suis

Je suis indépendant à titre complémentaire 03:04

Quelle est votre situation ?

Mon activité est soumise à une fermeture obligatoire

Mon activité est soumise à une fermeture obligatoire et je fais uniquement du 'click & collect', ou du 'take away'

Je tiens uniquement un night shop

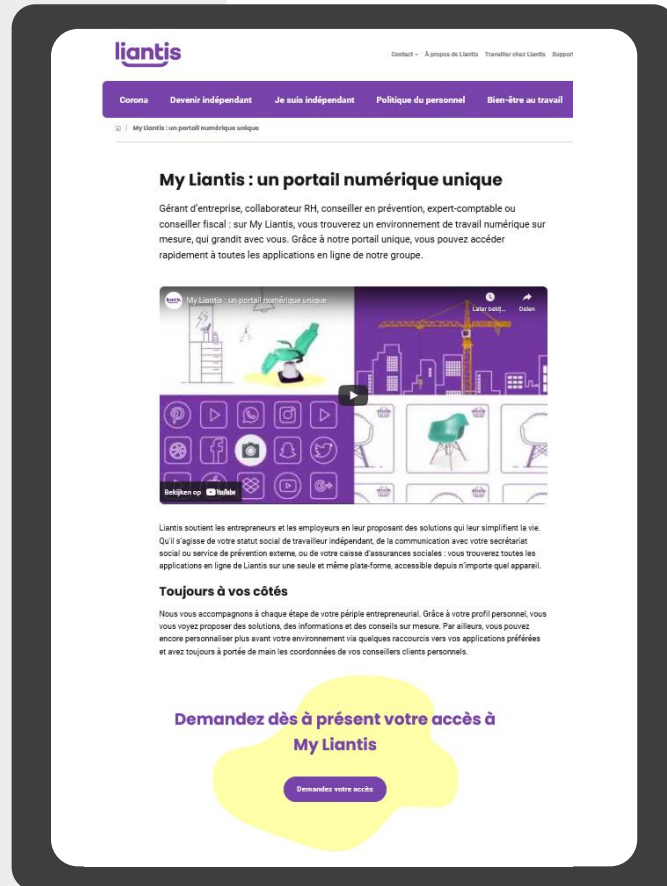
Mon activité est soumise à une fermeture obligatoire et J'exerce (aussi) d'autres activités (en dehors du 'click & collect', 'take away' ou night shop)

En tant qu'expert-comptable ou conseiller fiscal, vous souhaitez faire une **simulation rapide** pour un de vos clients.

Après avoir répondu à quelques questions simples, vous saurez immédiatement à **quel type de droit passerelle de crise** il peut prétendre.

liantis.be/fr/corona/droit-passerelle

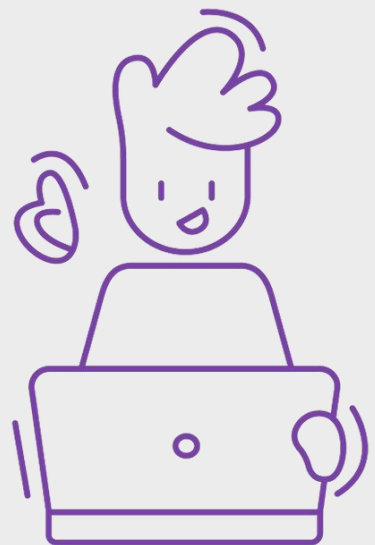
Comment demander le droit passerelle ?



Vous pouvez rapidement et facilement introduire votre demande via notre portail clients [My Liantis](#).

Nous vous informerons toujours de notre décision le vendredi suivant la semaine de votre demande.

Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à contacter votre conseiller régional attitré.



Avez-vous encore des questions?

Veillez contacter
votre conseiller régional personnel.